

Conditions générales

POUR LES CONDITIONS GÉNÉRALES DÉTAILLÉES consulter le www.traversierctma.ca, ces conditions générales détaillées faisant partie intégrante du présent contrat avec C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE (le « contrat »). Le présent contrat est régi par le droit maritime canadien et contient des dispositions qui limitent ou excluent la responsabilité de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE et de toute autre partie réputée agir en tant que transporteur (collectivement « Le Transporteur »).

Le passager consent aux conditions du contrat pour lui-même et pour toute personne voyageant sous la même réservation, ainsi le propriétaire d'un véhicule transporté en vertu de cette réservation, ainsi que les héritiers et représentants des personnes précitées (les « parties représentées ») et ceux-ci acceptent de plus que les présentes conditions régissent régissent leurs droits dans leurs rapports avec le Transporteur.

Tout billet ou titre de transport produits par C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE pour les fins des présentes n'est pas un connaissance au sens de la *Loi sur la responsabilité maritime LC 2001, c 6* et la Convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissance, conclue à Bruxelles le 25 août 1924 telle qu'amendée par protocole de Bruxelles conclu le 23 février 1968 et le protocole supplémentaire de Bruxelles conclu le 21 décembre 1979 ne s'applique pas au présent contrat.

Le passager, à l'exclusion complète Transporteur, assume l'entière responsabilité en cas de préjudice corporel, moral ou psychologique ou de décès, ou en cas de pertes, retard ou de dommages, quels qu'ils soient, subis par tout véhicule ou biens, peu importe la cause, y compris la négligence du Transporteur. Le passager reconnaît et accepte qu'aucun médecin, aucune infirmière, ni aucun traitement médical (autre que les premiers soins de base) n'est disponible à bord du navire. Les passagers voyagent à leurs risques et périls.

Le transport d'un véhicule en vertu du présent contrat ne doit pas être interprété comme étant la livraison d'un véhicule au Transporteur. Même lorsque suivant les directives d'un représentant du Transporteur, le passager ou le conducteur doit conserver la maîtrise du véhicule en tout temps avant sa mise en arrêt sur le navire. Le passager est responsable de la conduite et du stationnement du véhicule sur les lieux de stationnement et d'embarquement utilisé par le Transporteur ainsi qu'à bord du navire. Le Transporteur n'est pas responsable des pertes ni des dommages subis par le véhicule alors que le propriétaire ou le conducteur conduit le véhicule sur les lieux exploités par C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE ou à bord du navire ou encore quand le véhicule est stationné sur lesdits lieux dans le navire. Le Transporteur n'est pas responsable des pertes ni des dommages subis par des articles dans le véhicule, quelle qu'en soit la cause.

Le Transporteur accepte de transporter le véhicule jusqu'au port de destination; cependant, C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE se réserve le droit, à son entière discrétion, de substituer un navire pour un autre, de dérouter un navire ou d'annuler une traversée prévue sans préavis, ainsi que de refuser de charger un véhicule à bord si, de l'avis exclusif du capitaine, un tel chargement pouvait représenter un danger pour la vie ou les biens. En cas d'annulation, C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE remboursera le prix de la réservation mais n'assumera aucune autre responsabilité.

Le Transporteur se dégage de toute responsabilité à l'égard de la présence ou non ni du fonctionnement et de l'entretien de matériel de réfrigération ou de chauffage des marchandises sur le navire ou sur les lieux exploités par C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE.

Le passager demeure responsable de fournir des informations valides pour être rejoint. Les horaires de traversées peuvent changer à tout moment sans pré-avis; les départs peuvent être retardés, devancés ou annulés et les trajets et escales annulés ou modifiés. Il appartient au passager de se garder informé des horaires de traversées sur le site web de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE incluant les annulations sans égard aux avis communiqués au passager. Le Transporteur n'assume aucune responsabilité quant aux retards ou annulations de traversées et ce, avec ou sans avis.

Le passager consent et les parties déterminent que le forum exclusif choisi pour la détermination de tout litige ou demande découlant du présent contrat sera la Cour fédérale du Canada. L'invalidité d'une partie des présentes conditions générales n'entraîne pas la nullité de l'ensemble des conditions générales mais seulement la partie frappée par cette invalidité.

Veillez noter que le présent document est la version officielle des conditions générales faisant partie de votre contrat avec C.T.M.A. Traversier Ltée.